

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 246

présenté par
M. Richard

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« dans le respect des exigences environnementales, de sécurité et de santé publiques, et dans l'intérêt des populations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que la politique nationale des ressources et des usages miniers soit élaborée en prenant en compte les enjeux de santé publique et de protection de l'environnement et l'intérêt des populations.